

OFFRES SPORTIVES FACULTATIVES DE L'ÉCOLE D'EVILARD – INFORMATION AUX PARENTS

Chers parents,

Les cours de sport facultatif sont destinés aux enfants domiciliés dans la commune d'Evilard/Macolin fréquentant les classes de l'école enfantine et de l'école primaire (1^{ère} à 8^{ème} année Harmos). Ils permettent aux enfants de bénéficier d'une vaste palette d'offres sportives sans pression de résultats. Les cours facultatifs complètent les offres, axées sur la compétition, proposées par les sociétés et sont susceptibles de motiver les enfants à poursuivre des activités physiques une fois l'enseignement sportif obligatoire terminé et de pratiquer du sport, tout le long de leur vie, individuellement ou au sein d'une société.

Les cours de sport proposés par l'école seront dispensés par des monitrices et moniteurs qualifiés. Ils s'étendront sur un semestre. Les cours débutant en été 2018 dureront pendant jusqu'à la semaine blanche 2019.

Programme – Inscription - Coûts

En s'inscrivant à un cours, l'élève s'engage à y participer régulièrement, jusqu'à la fin de la période prévue. L'inscription se fait au moyen du formulaire d'inscription ci-joint. Le nombre des cours pour lesquels les élèves pourront s'inscrire n'est pas limité. Pour chaque inscription de cours, un formulaire séparé est à remplir.

Remarques importantes

- Délai d'inscription **mercredi, 6. Juin 2018**
- Les cours débuteront durant la 2^{ème} semaine après les vacances d'été et dureront jusqu'à la semaine blanche 2019.
- Les listes des participant-e-s seront mises en ligne avant les vacances d'été, sur le site de l'école d'Evilard.
- Un minimum de 10 inscriptions est requis pour qu'un cours ait lieu.
- Le nombre maximal de participant-e-s par cours est de 24.
- Si l'école reçoit trop d'inscriptions pour un cours, elle essaiera d'organiser un cours supplémentaire. Si cela est impossible, les places seront attribuées par tirage au sort.
- Etant donné que les cours s'étendront sur un semestre, la contribution financière des parents s'élèvera à CHF 50.00 par cours et par heure. La contribution des parents sera facturée après la deuxième séance à laquelle l'enfant a participé. La facture est à régler dans un délai de 30 jours.
- Si, pour des raisons justifiées, un enfant doit quitter un cours dans le courant du semestre, il faut en informer la/le responsable du sport scolaire.

En cas de questions, la direction de l'école se tient volontiers à votre disposition : direction@ecoleevilard.ch.